

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

Présents :

BESLON Laurent X	HERMON Jean-Pierre X
DE SAINT JORES Sylvain X	HOREL Jacques X
DEDIEU Alain X	HUE Thierry
DELANGLE Emilie X	LAMOUREUX Anne X
DELARUE Céline X	LARCHER HélèneX
DESMONTS Catherine X	LAVEILLE Denis X
DOUARD Christelle X	LEBOUTEILLER Mélanie X
DUMOTTIER Angélique X	LEBRETON Sébastien X
FOULON Franck X	LEGLINEL Lydie X
GATE Denis	MEISS David X
GAUMONT Nicole X	RICHARD Michel X
	RICHARD Jocelyne X

Absents

M. Gaté Denis

Pouvoirs

.....
.....

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	22	0	22

Secrétaire de séance : Céline Delarue



Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 5 juillet 2022

Observations :

Denis Laveille fait remarquer qu'il n'a pas été précisé lors du dernier conseil que les loyers étaient impayés de la Ferme de la Cour. Cela a pourtant été mentionné.

Pour	Contre :0	Abstentions :0
-------------	------------------	-----------------------



Patrimoine

Rapporteur : Monsieur le Maire

1) Prix de mise en vente de l'ancienne APC de Pont-Farcy

Estimation des domaines : 80 000 euros

Estimation par une agence Guy Hoquet : 90 000 euros

Suivi situation

Observations :

Lecture de la proposition d'achat de Mme Trohel Patricia.

Mme Trohel fait une proposition de 60 000 euros, motivée par l'état du logement et du local, par les travaux de rénovation à faire.

Monsieur le maire souhaite surseoir à statuer.

Proposition de faire un bail précaire de 3 mois renouvelable 1 fois. Le conseil valide cette proposition.

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Le conseil municipal ne se prononce pas sur le prix proposé.



Point sur affaires en cours

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Installation d'un gang of pizza

Observations :

Installation d'un distributeur de pizza dans une vitrine vide de Tessy?

La mairie a été informée uniquement au moment du dépôt de la déclaration préalable de travaux. Le maire a échangé fermement avec le commercial par conséquent le patron de l'entreprise a pris contact avec Monsieur le maire.

Monsieur le Maire demande à son conseil ce qu'il pense de ce type de commerce.

Evidemment ce type de distributeur est délicat en pleine rue commerçante.

Le patron de Gang of Pizza a demandé à Monsieur le Maire de lui proposer un autre lieu.

Propositions d'autres endroits:

- sur le parking du camping de Pont-Farcy

- Point renaturation de la Vire

Observations :

2 façons de voir les choses

- c'est bien fait
- les bassins manquent un peu

Cela donne une vision sur le bois de Fourneaux.

Monsieur le maire a demandé un RDV avec Monsieur Pinel pour échanger sur ce qu'il compte faire.

Faut attendre de voir ce que cela va donner à l'avenir.

Le constat est que c'est fait ! il faut qu'on en tire le meilleur !!

- **Proposition SDEM pour effacement rue du moulin**

Observations :

Participation commune : 32 400 euros
Montant total des travaux : 110 000 euros
6 lampadaires + 2 à l'entrée de l'aire naturelle
=> le conseil en est d'accord

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- Bâtiments appartenant à M. Jolivet



Observations :

Monsieur le Maire et Jocelyne Richard ont rencontré Monsieur Jolivet, héritier.

M. Jolivet est propriétaire de beaucoup de petits biens sur la commune.

On ne le lâche pas.

- **Rencontre avec M. Hue, directeur de manche habitat concernant l'ancien collège privé**

Observations : 2 parcelles à vendre.

Manche Habitat n'a pas dit non quant à un éventuel projet de logements inclusifs.

Etude projet 2024

Réalisation 2025

Faire appel au démolisseur pour estimer la démolition .

- **Suite RDV avec M. Mulot, propriétaires de terrain sur la route de Saint-Lô**

Observations :

Accord de principe pour lancer une étude de faisabilité

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- **Subvention obtenue pour le cheminement doux**

Plan à projeter

RÉCAPITULATIF

DÉPENSES		Ht	TTC	RECETTES		
				subventions		
	Travaux	10 723,41 €	12 868,09			
	Mobilier urbain	3 559,94 €	4 271,93	Etat	60%	10 110,00
	Aménagement voie verte	2 031,80 €	2 438,16			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
			0,00			
	Provisions 5%	536,17 €	643,40	autofinancement		6 741,32
	montant H.T.	16 851,32 €	20 221,58	montant H.T.		16 851,32

Observations : Présentation du plan
Attention au marquage dans la résidence.

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- **Subvention obtenue pour le studio de la maison de santé**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Sources de financement	Montant En € H.T	Taux (en%)
		Aides publiques		
Acquisition foncières		Union européenne		0,00 %
Acquisitions immobilières		État - DETR - CRTE	14 511,00 €	36,03 %
		État - DSIL		0,00 %
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - FNADT		0,00 %
				0,00 %
Dépenses de travaux (à préciser au besoin notamment si plusieurs lots)				0,00 %
Dépenses d'équipement (à préciser au besoin)				0,00 %
		Conseil régional		0,00 %
carrelage faïence	790,00 €	Conseil départemental		0,00 %
plomberie sanitaires chauffage ventilation	5 654,96 €	Autres subventions : (à préciser)		0,00 %
electricite	8 586,00 €			0,00 %
peinture	6 459,60 €			0,00 %
isolation	3 781,63 €			0,00 %
aménagement studio	11 018,07 €	Sous-total (1)*	14 511,00 €	36,03 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	25 761,38 €	63,97 %
meublier	2 482,12 €	Emprunts		0,00 %
Autres prestations		Autres : (à préciser)		0,00 %
Aléas 5%	1 500,00 €			
Dépenses de fonctionnement		Sous-total (2)	25 761,38 €	63,97 %
Autres (à préciser)				
Sous-total (1)	40 272,38 €	TOTAL H.T	40 272,38 €	100,00 %
	48 326,86 €			

Observations : logement pour apprenti et stagiaires

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------



Mouvement de personnel

Rapporteur : Catherine Desmots

- Autorisation de signer des contrats sur des emplois non permanents et permanents

Poste		Solution trouvée
MAD Collège	Fin de contrat Chloé André	CAE Laure Gauduin (23h/semaine)
Animatrice périscolaire + études	Congé parental Marion Marais + Valentine Lelandois non renouvelée pour cause d'embauche à la mairie de Saint-Lô	Maéva et Ludivine mises à disposition par Famille rurale de Torigny
Temps du midi primaire + ménage du soir	Fin de contrat Virginie Simon	CAE Marjorie Lelièvre (renouvelé pour 6 mois)
Doublon collège + états des lieux 3 SDF + suivi ménage primaire	Départ retraite Jocelyne Lenoir	Création du poste coordinateur entretien bâtiments communaux : Anais Anger (CAE passé à 29h/semaine)
Temps du midi maternelles + car		CAE Marion Steppe (jusqu'au 31/07/2023 – 20h/semaine)
Temps du midi primaire		CAE Malaury Candie (20/semaine)

Observations :

- Convention avec Tessy Moyon Sports

Mise à disposition de Florian Dréo pour 8h/semaine

Observations :

.....

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

🏫 Affaires scolaires

Rapporteur : Laurent Beslon

Etablir par délibération les secteurs rattachés à nos 2 écoles.

2 cas spécifiques ont provoqué cette réflexion.

Ex : habitants de Pont-Farcy vont à l'école de Pont-Farcy

Observations :

.....

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Mode de publication des actes administratifs

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame / Monsieur le maire, Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Exemple de délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Observations :
internet

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- Passage à la M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des

dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de son budget principal et ses (nb) budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 20xx, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Observations :

.....
.....
.....

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------



Saint-Lô Agglo : point info

Rapporteur : Jocelyne Richard

- Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme de Saint-Lô Agglo

Le calendrier des grandes étapes

Vous avez un projet d'urbanisme,
Simplifiez le montage et le suivi de votre demande grâce au service de dépôt d'autorisation d'urbanisme dématérialisé !

ÉTAPE 01 Avant de solliciter une autorisation d'urbanisme, **renseignez-vous auprès de votre commune sur la réglementation applicable à votre projet et sur les démarches à effectuer.**

- Vous ne connaissez pas la réglementation applicable sur votre commune : retrouvez les documents d'urbanisme sur le site Géoportail de l'Urbanisme via le lien suivant : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Vous ne connaissez pas la procédure applicable à votre projet : retrouvez les informations sur la page d'accueil du dépôt dématérialisé Guichet Unique (<https://sig.saint-lo-agglo.fr/guichet-unique>) et sélectionnez « **Quel dossier pour mon projet** ».

Astuce : Le Ministère chargé de l'Urbanisme met en place une **assistance en ligne** pour votre demande d'autorisation d'urbanisme : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

ÉTAPE 02 Vous avez réuni tous les documents pour solliciter votre autorisation d'urbanisme, passez à la dématérialisation ! **Remplissez votre dossier en ligne en version dématérialisée** sur : <https://sig.saint-lo-agglo.fr/guichet-unique>

Il suffit de créer votre compte et de suivre les étapes !

- Vous êtes un particulier ou une entreprise : sélectionnez **Guichet Unique Usager**
- Vous êtes un professionnel de l'immobilier (notaire, architecte, géomètre, maître d'œuvre, ...) : sélectionnez **Guichet Unique Professionnel**

Vous rencontrez une difficulté ? Votre mairie et le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Saint-Lô Agglo vous accompagnent. Secrétariat du service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Saint-Lô Agglo - 02 14 29 00 30

Simplifier et moderniser les procédures !

© Saint-Lô Agglo, Mai 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

saint-lo-agglo.fr

- **Point PLUi**

PLUi soumis à enquête publique en 2023,
Secteurs arrêtés

Prochaine étape :
Règlements

des cartes et des textes qui définissent qu'on peut faire dans chaque zone.
Personnes publiques associées seront consultées.

Plui devra être validé par le conseil municipal.



Culture

Rapporteur : **Mélanie Lebouteiller**

- Convention Génériques pour 3 ans

AICLAPT / dispositif Génériques / cinéma
pour 3 ans
jusqu'au 31 août 2025
prix par habitant a augmenté 85cts/habitants (2407)
= 2040 euros

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Monsieur le maire remercie l'Aiclapt pour la gestion des séances de cinéma !

Statistiques 580 adultes 263 enfants

- **Saison culturelle**

remerciements à Encre Blanche
et à l'imprimerie Renouvin

Devis signalétique 379,20 euros TTC
Théâtre des halles
Installé par le service technique

1) Dates à retenir

- **Calendrier de la commission finances**

Octobre/novembre : commission tarifs municipaux

Novembre / décembre : subventions au milieu associatif

- Fixer des dates

- Commission Tourisme :
- Commission 1 arbre 1 naissance
- Réunion commerçants-/municipalité (sous égide commission Commerce)
- Mini commission Adressage : un vendredi 23/09 à 14h00
- Autres commissions :

2) Questions diverses

Lecture du TESSY Infos

Beaucoup d'évènements sur TESSY au mois de septembre

La route du collègue : RDV avec Jones TP demain 31/08

La route serait faite pendant les vacances de la Toussaint (faire un mot d'informations à tous les partenaires).

Ecole PF : porte de secours posée mercredi 5/09

Sylvain de Saint Jores

Mini commission SDF TSV : à prévoir car il ne faut pas laisser la SDF de TESSY.

Commission Festivités : voir les associations

Départ de Olivier Marguerie en retraite en 2023 = il faudra y travailler

David Meiss

Inauguration du festival = jeudi 8 septembre à 19h30

Denis Laveille

Demande où en est le débarnage ?

Il sera prévu en fonction de la consommation des crédits « Voirie »

Jacques Horel

Travailler la liste des chemins à éparer

Jean-Pierre Hermon

entre le cimetière et le pont en face = à débroussailler

Thierry Hue

les lagunes de la station = trop de remontées des odeurs !

Stationnement gênant route de tessy vers villedieu

Le nécessaire a été fait : ligne jaune + mot sur le pare-brise

- sortie du camping dangereuse !

Il faudrait revoir le sens de circulation sur le parking à la prochaine saison.

Mélanie

- APC de PF => projet au point mort ! On s'inquiète tous mais le garage semble motivé.

Monsieur le maire

Rdv avec le Département

- à la fin du mois
- lui parler de comment sécuriser le carrefour de Pont-Farcy ?

Catherine Desmots

- qui est en charge de l'entretien de la grotte du diable ? Le département.
L'information a été remontée au service du département. On attend leur retour ;

Jocelyne Richard

- Portes ouvertes de France Services : début octobre.

Fin de CM 23h07